

## Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

## 52010 - Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics

Proposition d'approbation de l'avant-projet définitif de l'extension de la demi-pension du collège de l'Outre-Forêt à SOULTZ-SOUS-FORETS.

Rapport n° CP/2017/009

## Service gestionnaire:

J4-Immobilier

## Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes de l'Avant-Projet Définitif (APD) des travaux d'extension de la demi-pension du collège de l'Outre-Forêt à SOULTZ-SOUS-FORETS, dont les conditions d'accueil sont actuellement sous-dimensionnées.

Le collège de l'Outre-Forêt à SOULTZ-SOUS-FORETS, accueille actuellement 665 élèves dont 582 sont demi-pensionnaires. Les conditions d'accueil des demi-pensionnaires ne sont pas satisfaisantes dans la mesure où les repas sont actuellement servis en 3,1 rotations.

Les effectifs de ce collège devraient être stables dans les cinq prochaines années. Afin d'améliorer l'accueil des élèves (augmentation de la capacité d'accueil et du temps de repas alloué à chaque élève), il est proposé de de construire une extension de 118m² de la salle à manger du restaurant scolaire.

De plus, cette intervention permettrait d'augmenter le nombre de places assises de 76 places soit 268 en tout. Le taux de rotation lors des pauses méridiennes passerait alors de 3,1 à 2,5, conformément aux standards en vigueur.

Par ailleurs aucune intervention n'est prévue dans les autres zones du restaurant scolaire : réception, production, laverie.

Il est proposé que les travaux démarrent en avril 2017 pour une durée de 5 mois avec un objectif de mise en service de l'extension du réfectoire à la rentrée scolaire de septembre 2017.

Le projet proposé comprend :

- la création d'une extension de 118m² en structure béton avec isolation par l'extérieur ;
- la création d'ouvertures dans la façade existante en liaison avec l'extension ;
- le déplacement d'une partie de l'auvent existant afin de créer l'extension ;
- la modification des voiries et réseaux et espaces verts au droit de l'extension ;
- l'ajout d'une centrale de traitement d'air servant également de mode de chauffage de cette extension.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été confié au groupement de maîtrise d'œuvre BGL ARCHITECTURE (architecte mandataire), SIB (bureau d'étude structure) et INGEDEC (bureau d'étude technique) ; il a été notifié le 14 août 2015.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux s'élèverait à 240 000 € HT. Le coût prévisionnel de l'opération s'élèverait à 360 000 € TTC.

La Commission Territoriale Nord a émis un avis favorable le 14 novembre 2016.

Cette dépense s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement dans les collèges, et émarge au budget 2017 sur la ligne de crédit 40640.

| Autorisation | de | Crédits de paiement | Crédits de paiement | Crédits de paiement |
|--------------|----|---------------------|---------------------|---------------------|
| programme    |    | 2016                | 2017                | 2018                |
| 360 000 €    |    | 30 000 €            | 260 000 €           | 10 000 €            |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'autoriser le lancement des travaux d'extension du restaurant scolaire du collège de l'Outre-forêt à Soultz-Sous-Forêts ;
- d'approuver l'avant-projet-définitif de l'opération d'extension du restaurant scolaire du collège de l'Outre-forêt à Soultz-Sous-Forêts ;
- d'approuver le coût de l'opération à 360 000 € TTC, le coût prévisionnel définitif des travaux s'élèvant à 240 000 € HT.

Strasbourg, le 22/12/16

Le Président,

Frédéric BIERRY